

## A retenir

<b>Flavescence dorée</b>	Date du premier traitement <b>obligatoire</b> dans la période du 1 <sup>er</sup> au 16 juin
<b>Oïdium</b>	Période de forte réceptivité de la vigne Evolution de la maladie en hausse
<b>Mildiou</b>	Indice de risque stable

## STADES PHENOLOGIQUES

### Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « tout début de la floraison, chute des 1<sup>ers</sup> capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives, à « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les secteurs précoces.

**Sur les parcelles fortement touchées par le gel :** les stades phénologiques observés peuvent atteindre « huit-neuf feuilles » (stade 16) voire « boutons floraux séparés » (stade H ou 17 ou BBCH 57).

## FLAVESCENCE DOREE ET SON VEC- TEUR, *Scaphoideus titanus*

**Les voies de contamination (*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2017, p.47*)**

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles ; dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ;
- par le matériel de multiplication ; la transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.



### Directeur de publication

Denis Carretier  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Occitanie  
BP 22107  
31321 Castanet Tolosan  
05.61.75.26.00

### Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-  
Delay, Fabrice Guillois,  
Emilie Teyssot,  
Laure Lagarrigue, Christel  
Chevrier

### Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe  
Guide des Vignobles Rhône  
-Méditerranée



Action pilotée par le minis-  
tère chargé de l'agriculture,  
avec l'appui financier de  
l'Office national de l'eau et  
des milieux aquatiques, par  
les crédits issus de la  
redevance pour pollutions  
diffuses attribués au finan-  
cement du plan Ecophyto.

## Vignoble régional



Larves de *Scaphoideus titanus* L1 et L3

De nouvelles jeunes larves (stade L1, L2 et L3) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont observées. Les niveaux de population sont parfois importants et peuvent atteindre ponctuellement 60 larves pour 100 feuilles.

**Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1<sup>er</sup> traitement obligatoire est fixée dans la période du 01 au 16 juin :**

- pour les zones à 3 traitements dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, entre le 01/06 et le 16/06, la 2<sup>ème</sup> application 15 j après la première.
- pour les zones à 1 traitement dans le département du Gard, entre le 01/06 et le 16/06.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_avis\\_traitement\\_fd\\_complet\\_cle4a3695.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf)

[http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017\\_modalites\\_lutte\\_flavescence\\_cle038be8.pdf](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf)

### Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 01 juin et le 01 juillet.

## OIDIUM

### Vignoble régional



Symptômes sur grappe

#### Evaluation du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à la fermeture de celles-ci. Les observations sont à poursuivre.

L'oidium continue sa progression. Des symptômes sont observés sur feuilles, inflorescences et/ou grappes et leur fréquence est en augmentation.

### Aude

Les symptômes sur feuilles et grappes sont également observés sur des cépages moins sensibles (Grenache, Merlot, Syrah) avec toutefois de moindre fréquence.

## Gard

Depuis la semaine dernière, de nouveaux symptômes sur feuilles et sur grappes sont observés en particulier sur cépages sensibles (Chardonnay, Carignan, Roussanne), leur fréquence est en augmentation. Cependant une grande majorité de parcelles reste saine.

## Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles mais aussi sur inflorescences et/ou grappes dans toutes les unités agroclimatiques.

Ils sont visibles sur feuilles sur :

- Carignan et sur parcelles et cépages sensibles (Chardonnay, Cabernet Sauvignon, Cinsault, Grenache, Pinot, Roussane) dans toutes les unités agroclimatiques,
- sur situations/cépages non sensibles (Merlot, Sauvignon, Petit Verdot ...) dans le Minervois, le Biterrois et le Montpelliérais.

Des symptômes sur inflorescences/grappes sont notés sur Carignan essentiellement et sur parcelles/cépages sensibles (Chardonnay ...) dans toutes les unités agroclimatiques.

Le nombre de parcelles atteintes est en augmentation avec localement des fréquences importantes de symptômes.

## Pyrénées-Orientales

L'oïdium continue sa progression sur tous cépages et en toutes zones.

### Mesures prophylaxiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

# MILDIOU

## Vignoble régional

L'indice du risque mildiou est en augmentation.  
Tous les départements sont concernés par la maladie.



## Aude

De nouveaux foyers avec de faible intensité sont observés sur le Littoral (Leucate), le Narbonnais (Canet d'Aude), la Clape (Armissan). Ils sont associés à l'épisode pluvieux du 18/05.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système et MILSTOP) arrêtée au 6 juin, indiquent que les pluies des 3 et 4 juin sont susceptibles d'avoir générées des contaminations secondaires. Les symptômes issus de cet épisode contaminant pourraient être observés dès le 12 juin.

## Gard

La situation est stable depuis la semaine dernière. Cependant, les derniers événements pluvieux (1<sup>er</sup> et 3 juin) ont pu générer des contaminations et des repiquages, actuellement en cours d'incubation. Beaucoup de parcelles sont encore indemnes. Seules quelques-unes, plutôt sur la partie sud du département, sur cépages sensibles (Grenache, Sauvignon, Marselan) et en situation à risque, présentent régulièrement des taches.

D'après la modélisation MILSTOP arrêtée au 4 juin, les précipitations enregistrées entre le 1<sup>er</sup> et le 3 juin génèrent de nouvelles contaminations primaires et secondaires dont les 1<sup>ères</sup> extériorisations sont attendues à partir du 15 juin pour les foyers primaires et repiquages.

## Hérault

De nouveaux foyers primaires sont observés sur feuilles (parfois fructifiées) et sur inflorescences le 6 juin à La Caunette et à Olonzac dans le Minervois.

De nouveaux symptômes, repiquages essentiellement, sont observés sur feuilles dans les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

Des repiquages sur inflorescences et/ou grappes sont observés essentiellement dans la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais

Le faciès « rot gris » est noté localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

Du mildiou mosaïque est observé localement dans la Moyenne Vallée de l'Hérault.

La situation est toujours très hétérogène selon les unités agroclimatiques mais aussi au sein d'une même unité agroclimatique.

La maladie est en progression notamment sur feuilles dans la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

D'après la modélisation (MILSTOP) arrêtée au 6 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 29 mai et le 4 juin engendrent des contaminations primaires potentielles sur les stations d'Olargues, Saint Jean de Fos et Valflaunès et des contaminations secondaires potentielles sur la majorité des stations.

## Pyrénées-Orientales

La maladie a encore progressé depuis la découverte au 23 mai, de nouveaux foyers dans les Albères, Aspres Premiers Coteaux, Vallée de l'Agly et le Ribéral.

Les épisodes pluvieux / orageux d'intensité très variable des 18 et 22 mai, localement des 30 et 31 mai, et maintenant des 3 et 4 juin ont provoqué de nouvelles contaminations sur feuilles. Sur grappes la forme rot gris est observée dans certaines parcelles où le mildiou est apparu tôt dans le cycle de la vigne.

Le mildiou se présente sous la forme rot brun sur baies à ce stade.

### Mesures prophylactiques

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

# BLACK ROT

## Aude

Aucun symptôme n'est détecté pour le moment.

## Gard

Suite aux pluies du 11 mai de nouveaux symptômes sont encore observés cette semaine, uniquement sur des parcelles non traitées, en fréquence moyenne. L'ensemble du département reste globalement sain.

Attention pour les zones grêlées : l'intensité de l'évènement peut avoir engendré des contaminations par projection sur les grappes.



## Hérault

Des symptômes sont toujours observés sur feuilles dans certaines parcelles à fort inoculum et historique dans les unités agroclimatiques des Hauts Coteaux, de la Vallée de l'Orb-Lodévois et du Nord Montpelliérais.

## Pyrénées-Orientales

Les 1<sup>ers</sup> symptômes sont observés sur les zones historiques des vignobles des Albères et du Vallespir. D'autres taches sont observées sur la zone des Aspres Premiers Coteaux (Fourques), Bas Conflent (Rodès). Ces foyers sur feuilles peuvent être intenses sur certaines parcelles, la situation s'est aggravée avec la répétition des épisodes orageux depuis le 18 mai.

La maladie, en évolution depuis 3 ans sur le département, avait peu extériorisé de symptômes jusqu'à présent, mais la répétition des épisodes contaminants depuis le 18 mai, est favorable à son évolution jusqu'à fermeture des grappes.

## TORDEUSES DE LA GRAPPE (eudémis)

### Vignoble régional

Le vol d'eudémis de 2<sup>ème</sup> génération démarre dans les zones précoces et moyennes.

### Aude

Les bilans en fin de 1<sup>ère</sup> génération font apparaître des niveaux d'infestation généralement faibles.

### Gard

Le vol de 2<sup>ème</sup> génération a commencé dans le sud du département. La généralisation du vol de G2 est attendue dans les prochains jours. Surveiller les captures.

Il est beaucoup trop tôt pour envisager une intervention inutile en l'absence de ponte.

### Hérault

Des glomérules sont toujours visibles dans certaines parcelles ainsi que des larves (essentiellement L5) notamment en zone tardive.

### Pyrénées-Orientales

Les 1<sup>ers</sup> dépôts de pontes sont observés sur le secteur de la Plaine Nord Tech.

## CICADELLE VERTE

### Aude/ Hérault / Pyrénées-Orientales

Quelques larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de suivi. Leur nombre est faible voire en légère augmentation dans l'Aude mais le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

Des symptômes de grillures sont visibles sur les pourtours des feuilles.



Cicadelle verte

## POURITURE GRISE

### Hérault

Des symptômes sur feuilles sont observés localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

## COULURE

Dans le **Gard**, la plupart des parcelles de Grenache et, dans une moindre mesure, de Merlot ont coulé. Quelques parcelles de Carignan sont également concernées.

Certaines grappes ont entièrement coulé et vont sécher puis tomber alors que d'autres présentent seulement un aspect lâche qui empêchera la grappe de se fermer entièrement.

L'irrégularité est grande à l'intérieur d'une même souche et, a fortiori, d'une parcelle à l'autre. La forte croissance des rameaux pendant la floraison explique probablement cet accident sur les cépages sensibles.

## ACARIENS

### Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Toutefois, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible est parfois dépassé.

## MALADIES DU BOIS

### Vignoble régionale

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont très localement visibles avec de faible fréquence.

Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

## ***Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »***

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.**